

Directeur de la publication : Cyrille SCHOTT, Directeur de l'INHESJ – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ, chef du département de l'ONDRP

Les débits frauduleux sur compte bancaire déclarés en 2012 par les ménages au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »

Jorick GUILLANEUF, Attaché de l'INSEE, Adjoint au responsable des statistiques de l'ONDRP

L'enquête nationale de victimation « Cadre de vie et sécurité », menée chaque année depuis 2007 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), offre des possibilités d'exploitations statistiques et d'analyses sur des thématiques variées.

Ces travaux s'inscrivent dans un cadre méthodologique défini par l'ONDRP qui est accessible sous la forme d'un « dictionnaire méthodologique » auquel il sera fait référence dans la suite par la mention « DM »¹.

Depuis 2007, l'enquête nationale de victimation « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP permet d'interroger chaque année un échantillon de ménages au sujet des vols et des actes de vandalisme qui ont visé leurs biens au cours du passé récent, y compris ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une plainte à la police ou à la gendarmerie.

Lors des trois premières enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité », les victimations^{DM} abordées étaient soit des atteintes aux biens (vols ou tentatives, actes de vandalisme), soit des atteintes personnelles hors vols (violences physiques, violences sexuelles, menaces et injures).

Depuis l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2010, des questions ont été intégrées au sujet des débits frauduleux dont les ménages pourraient avoir été victimes sur leur compte bancaire. L'introduction de cette nouvelle victimation à l'enquête « Cadre de vie et sécurité » s'est faite en deux temps.

Lors de l'enquête de 2010, un nombre limité de questions a été posé. Depuis l'enquête de 2011, les débits frauduleux sur compte bancaire font l'objet d'un module de victimation à part entière, comparable à ceux consacrés aux autres atteintes. Ses premiers résultats ont été diffusés par l'ONDRP en mars 2012².

... (1) <http://www.inhesj.fr/fr/ondrp/methodologie/dictionnaire-methodologique>

(2) <http://www.inhesj.fr/fr/ondrp/les-publications/reperes/17>

Ces questions ont été posées au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013, pour la troisième année consécutive. Son exploitation permet de disposer d'éléments de tendance sur la proportion de ménages se déclarant victimes de débits frauduleux sur trois années.

Ces éléments sont d'autant plus importants qu'ils ne peuvent, actuellement, être comparés aux statistiques sur les plaintes pour escroqueries à la carte bancaire enregistrées par la police ou la gendarmerie. En effet, comme l'ONDRP l'explique dans ses bulletins mensuels depuis février 2010, les pratiques d'enregistrement des faits d'« escroqueries et abus de confiance » et ceux de « falsifications et usages de cartes de crédit » connaissent des fluctuations qui rendent leur analyse en tendance impossible.

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » constitue, à ce jour, l'unique source exploitée par l'ONDRP permettant de disposer de statistiques comparables sur ce type d'escroquerie bancaire, sur la période 2010-2012.

Stéfan LOLLIVIER

*Inspecteur général de l'INSEE
Président du Conseil d'orientation
de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales*

* * *

Directeur de la publication : Cyrille SCHOTT, Directeur de l'INHESJ – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ, chef du département de l'ONDRP

Sommaire

REPÈRES²⁷

Mars 2014 n°

ISSN 2265-9323

INTRODUCTION	1
PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	4
TABLEAUX ET GRAPHIQUES	10
• <i>Fréquence des débits frauduleux sur compte bancaire déclarés par les ménages au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2010 à 2013</i>	10
• <i>Caractéristiques des débits frauduleux sur compte bancaire, ou séries de débit de même type, les plus récents sur deux ans déclarés par les ménages au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013</i>	12
• <i>Déclaration par les ménages victimes des débits frauduleux sur compte bancaire, ou séries de débit de même type, les plus récents, à la police ou la gendarmerie, à partir des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013</i>	21
• <i>Déclaration par les ménages victimes des débits frauduleux sur compte bancaire, ou séries de débit de même type, les plus récents, à la banque, à partir des réponses aux enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013</i>	26
Annexe 1 – TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	29
• <i>Tableaux complémentaires</i>	29
• <i>Questions de victimation</i>	30

INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE
Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
École militaire – 1 place Joffre – Case 39 – 75700 Paris 07 SP – Tél : +33(0)1 76 64 89 00 – Fax : +33(0)1 76 64 89 31
Contact : Christophe SOULLEZ, chef du département ONDRP – www.inhesj.fr

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » dont la collecte a eu lieu au premier semestre 2013, 2,6 % des ménages ont dit avoir été victimes d'au moins un débit frauduleux sur leur compte bancaire en 2012, soit une estimation de 718 000 ménages « victimes déclarées »

D'avril à juin 2013, lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP, 14 500 ménages résidant en France métropolitaine ont répondu à des questions de victimation^{DM}, portant sur les atteintes dont ils auraient pu avoir été victimes^{DM} au cours du passé récent. L'échantillon de ménages ainsi interrogés représente une population annuelle dont la taille est estimée à environ 27,9 millions de ménages.

L'une des questions de victimation porte sur les débits frauduleux dont

ils auraient pu avoir été victimes sur leurs comptes bancaires^{DM} (voir formulation en annexe).

On a ainsi mesuré que 2,6% des ménages ont déclaré avoir été victimes d'au moins un débit frauduleux^{DM} sur leur compte bancaire en 2012, en dehors de litiges avec des créanciers, de vol ou oubli d'un chéquier ou carte bancaire, ou d'extorsion de données confidentielles par la violence ou la menace (tableau 1). Cette proportion, appelée « taux de victi-

mation »^{DM}, permet d'estimer^{DM} à environ 718 000 le nombre de ménages s'étant déclarés victimes en 2012^{DM}.

Par la suite, par commodité rédactionnelle, les ménages s'étant déclarés victimes seront désignés par l'expression « victimes déclarées ». L'usage de déclinaisons du verbe « déclarer » permet d'éviter toute confusion avec la notion de « ménages victimes » au sens strict. Pour rappel, une enquête permet de collecter des données « déclaratives » sur le statut de victime.

La proportion de ménages s'étant déclarés victimes de débits frauduleux sur leur compte bancaire augmente très significativement entre 2010 et 2012. En 2010, 1,8 % des ménages, soit environ 500 000 d'entre eux, s'étaient déclarés victimes

La proportion de ménages disant avoir été victimes de débits frauduleux avait été mesurée à 1,8% en 2010, ce qui correspondait à un nombre estimé de 500 000 ménages « victimes déclarées ».

Ce taux a connu deux hausses annuelles consécutives: +0,5 point entre 2010 et 2011, puis +0,3 point entre 2011 et 2012. Il s'est apprécié de 0,8 point entre 2010 et 2012. Cela représente une augmentation de plus de 200 000 ménages « victimes déclarées » en nombre estimé. Cette hausse est, au sens statistique du terme, « très significative »^{DM}.

Cela signifie que les écarts observés sont suffisamment importants, au regard du

degré de précision de l'enquête, pour que le risque de se tromper soit très faible en considérant que le taux a augmenté (inférieur à 1%)^{DM}.

* * *

Les questions posées depuis l'enquête de 2011 permettent d'identifier les ménages qui déclaraient avoir été victimes d'au moins un débit frauduleux sur leurs comptes bancaires au cours des deux années civiles précédant l'enquête, de comptabiliser le nombre de débits subis, et de fournir différentes caractéristiques du débit, ou de la série de débits frauduleux du même type, le plus récent :

type d'opération bancaire, mode de découverte, mode opératoire de l'auteur, suites éventuelles auprès de la police ou la gendarmerie, remboursement par la banque, etc.

Les résultats portant sur les caractéristiques des débits frauduleux ont ainsi été estimés à partir d'un échantillon de 666 ménages se déclarant victimes de débits frauduleux sur deux ans, au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013.

Ils ont fait l'objet d'une comparaison avec ceux publiés l'année passée³, établis à partir du cumul des deux enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 et 2012, lors desquelles 1 272 personnes se sont déclarées victimes de débits frauduleux sur deux ans.

... (3) <http://www.inhesj.fr/fr/ondrp/les-publications/reperes/20>

68 % des ménages « victimes déclarées » disent avoir subi un unique débit frauduleux sur deux ans, 26 % plusieurs débits formant une même série

Depuis l'enquête de 2011, les ménages « victimes déclarées » sont interrogés sur le nombre de débits frauduleux dont ils ont fait l'objet. Dans le cas où ils en ont subi plusieurs, il leur est également demandé si le plus récent constitue, avec tout ou partie des autres débits frauduleux déclarés, une série de débits frauduleux de même type. Une série de débits désigne des opérations bancaires

de même type, concentrées dans le temps, ou consécutives à la même perte d'informations bancaires.

Lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013, 68% des ménages déclarant avoir été victimes de débits frauduleux sur deux ans disent avoir été victimes d'un unique débit frauduleux (tableau 4).

32% disent avoir subi plusieurs débits frauduleux : 26% plusieurs

débits formant une seule et même série, et 5% des débits constituant plusieurs séries distinctes.

L'ensemble des ménages « victimes déclarées » a subi une moyenne de 2,2 débits frauduleux. Ceux disant avoir été victimes de plusieurs débits constituant une même série déclarent une moyenne de 4,8 débits frauduleux.

La moitié des ménages « victimes déclarées » disent que le montant du débit frauduleux le plus récent, ou la série de débits de même type, est inférieur à 300 €, 20 % qu'il est supérieur à 1 000 €

Les ménages ont également été interrogés sur le montant du débit le plus récent ou, lorsque le ménage déclarait avoir subi plusieurs débits constituant une série de débits de même type, sur le montant de l'ensemble des débits de la série.

26% des ménages se déclarant victimes de débits frauduleux sur deux ans disent que le débit le plus récent, ou la série de débits de même type la plus récente, était d'une valeur inférieure à 100€ (tableau 5B). 26% disent que son montant était compris entre 101 et 300€, 28% de 301 à 1 000€, et 19%

disent avoir été victimes d'un débit, ou d'une série de débits, dont le montant est supérieur à 1 000€.

Le montant moyen du débit frauduleux, ou de la série de débits de même type, le plus récent déclaré est légèrement inférieur à 900€. Cette moyenne est cependant fortement influencée par les préjudices de montant très élevé. En effet, les débits frauduleux (ou série) supérieurs à 1 000€ représentent plus de 75% de la valeur cumulée de l'ensemble des débits frauduleux déclarés, et ceux supérieurs à 3 000€ environ 50%.

La valeur médiane des débits frauduleux déclarés au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013 est de 300€ : le montant du débit frauduleux est donc pour la moitié des victimes inférieure à 300€. Cette valeur médiane est identique à celle qui avait été estimée à partir des enquêtes de 2011 et 2012. Elle est environ trois fois inférieure à la valeur de la moyenne, ce qui signifie que la moyenne ne rend pas bien compte des valeurs de préjudice que l'on rencontre le plus fréquemment, qui sont donc le plus souvent inférieures à la valeur moyenne estimée.

55 % des ménages « victimes déclarées » disent que, pour le débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent, l'auteur a utilisé leurs informations confidentielles pour procéder à un achat sur Internet

Des questions sont également posées aux ménages qui se déclarent victimes de débit frauduleux sur deux ans pour connaître le type d'opération associé à ce débit, c'est-à-dire la manière dont les informations confidentielles, ou les coordonnées bancaires, ont été

utilisées par l'auteur pour soustraire l'argent du compte bancaire de la victime.

Ces statistiques décrivent l'utilisation qui est faite de l'argent débité du compte bancaire du ménage, selon la nature de l'opération bancaire constaté par la

victime, apparaissant par exemple sur un relevé bancaire.

Elles ne doivent pas être confondues avec celles sur la manière dont l'auteur a procédé au préalable pour obtenir ces informations, qui sont présentées au point 7. L'origine de la fraude peut

remonter à une opération bancaire précédente, qui peut être d'une nature différente de celle constatée par le ménage victime, ou également à une négligence du ménage, ou une faille dans le système d'information d'une entreprise qui aurait conservé ces informations confidentielles.

Lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013, 55% des ménages, disant avoir été victimes de débits frauduleux sur leur compte bancaire, déclarent que l'auteur a utilisé leurs informations confidentielles, ou leurs coordonnées bancaires, pour effectuer un achat sur Internet (graphique 2).

13% déclarent que, pour l'acte le plus récent, l'auteur a utilisé les informations bancaires du ménage, par exemple par le biais d'une carte bancaire contrefaite, pour effectuer un achat dans un commerce traditionnel. La proportion de ménages se déclarant victimes, pour le débit frauduleux (ou série) le plus récent, d'un retrait frauduleux d'argent à un distributeur automatique de billets est de 12%.

6% des ménages « victimes déclarées » disent que le débit frauduleux (ou série) le plus récent était un virement bancaire effectué par l'auteur depuis leur compte bancaire. 13% disent que l'auteur a utilisé un autre type d'opération bancaire, par

exemple un rechargement de crédit téléphonique.

Ces proportions ne varient pas significativement par rapport à celles estimées pour les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 et 2012.

Selon la nature du débit, la valeur déclarée par le ménage varie. 29% des ménages disant avoir été victimes d'un achat frauduleux sur Internet déclarent que le montant du débit était inférieur à 100 €, 25% qu'il était compris entre 101 et 300 €, 27% entre 301 et 1 000 € et 20% qu'il était supérieur à 1 000 € (tableau 7B).

Ceux déclarant avoir été victimes d'un virement bancaire frauduleux décrivent des montants de préjudices moins élevés : 34% disent que le débit (ou série) le plus récent était d'un montant inférieur à 100 €. 28% se disent victimes d'un virement bancaire frauduleux de 301 à 1 000 €, et 11% déclarent qu'il était supérieur à 1 000 €.

Les ménages se disant victimes, au cours de l'acte le plus récent, d'un retrait ou une série de retraits à un distributeur automatique, déclarent, pour environ 31% d'entre eux, que le montant était compris entre 101 et 300 €, 41% qu'il se situait entre 301 et 1 000 €, et 26% qu'il était supérieur à 1 000 €.

Pour chaque type d'opération bancaire, des questions sont posées aux ménages « victimes déclarées » pour connaître le pays dans lequel, selon eux, le débit frauduleux (ou série) le plus récent a été effectué.

Environ 60% des ménages se déclarant victimes d'au moins un débit frauduleux en deux ans disent que le plus récent a été opéré depuis la France. 60% des ménages se disant victimes d'un achat effectué par l'auteur sur Internet déclarent que le site du commerce en ligne se situait en France (tableau 8B).

Cette proportion est proche de 80% pour les ménages se déclarant victimes d'un virement bancaire frauduleux.

Au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013, les ménages « victimes déclarées » d'un achat par carte bancaire réalisé dans un commerce traditionnel disent, pour 55% d'entre eux, que le commerce où celui-ci a été effectué était situé en France.

Lors des deux enquêtes précédentes, 42% d'entre eux affirmaient que le débit frauduleux avait été effectué depuis un commerce traditionnel localisé en France (tableau 8A). Cette proportion est en hausse significative entre les enquêtes 2011 - 2012 et l'enquête 2013.

65 % des ménages se déclarant victimes de débits frauduleux ont dit l'avoir découvert en consultant un relevé d'opérations, 27 % suite à un contact de leur banque ou d'un autre établissement bancaire

65% des ménages se déclarant victimes sur la période 2011-2012 déclarent avoir découvert le débit frauduleux le plus récent en consultant un relevé d'opérations bancaires (graphique 3). Il peut s'agir d'un relevé papier, consulté sur Internet, ou par le biais d'un serveur vocal.

Plus du quart des ménages « victimes déclarées » dit avoir été contacté par sa banque, ou un autre établissement bancaire qui aura pu constater la fraude. 2% déclarent avoir découvert le débit frauduleux subi à la suite d'un rejet d'achat par carte bancaire et 5% par le biais d'un autre procédé. La proportion de

ménages qui dit avoir été informée par une administration (police, gendarmerie, administration fiscale, etc.) est marginale.

Les débits constatés par le ménage suite à un appel de la banque ou d'un autre établissement bancaire sont d'une valeur plus

élevée que l'ensemble des débits décrits : 52% d'entre eux sont d'un montant supérieur à 300€ : 27% sont compris entre 301 et 1 000€ et 25% dépassent 1 000€ (tableau 10B).

Le ménage victime d'un débit frauduleux d'un montant élevé pourrait d'autant plus

facilement être averti par la banque qu'il risque de se trouver, à la suite du débit, en situation de découvert ou de dépassement de plafond, pour laquelle la banque est souvent avertie de façon automatique.

28% des ménages disant avoir été victimes d'un débit frauduleux

découvert via un relevé d'opérations déclarent que son montant était inférieur à 100€, 29% qu'il était compris entre 101 et 300€, 29% entre 301 et 1 000€, et 14% que sa valeur était supérieure à 1 000€.

60% des ménages disant avoir été victimes ne savent « pas du tout » comment l'auteur a procédé pour obtenir leurs informations confidentielles

Les ménages étaient également interrogés pour déterminer s'ils savaient comment le ou les auteurs du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent avaient procédé pour obtenir des informations sur leurs comptes bancaires (numéro de compte, numéro de carte, identifiants de connexion, etc.).

60% des ménages disant avoir été victimes de débit frauduleux sur leur compte bancaire déclarent ne pas savoir « du tout » comment l'auteur a obtenu ces informations

(graphique 4). 27% ont déclaré savoir « précisément » le mode opératoire utilisé par l'auteur, 13% pensent le connaître mais « pas avec certitude ».

15% des ménages se déclarant victimes de débit frauduleux sur leurs comptes bancaires sur deux ans disent que l'auteur a obtenu leurs coordonnées bancaires alors qu'ils effectuaient un achat ou une réservation sur Internet.

6% déclarent que leurs informations confidentielles ont été dérobées au cours d'un achat dans un commerce traditionnel et 4% à partir

d'un retrait effectué dans un distributeur automatique de billets.

La part des ménages « victimes déclarées » qui déclarent que leurs informations bancaires ont été dérobées en imitant un courrier électronique transmis par une banque ou une administration (« phishing ») ou par un appel téléphonique est inférieure à 3%, tout comme celle des ménages disant que ces informations ont été directement obtenues auprès d'un établissement bancaire ou commercial.

54% des ménages « victimes déclarées » disent avoir déclaré l'incident le plus récent à la police ou à la gendarmerie, dont 46% qui ont formellement déposé plainte, et 9% ayant fait une déclaration à la main courante

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » ne prévoit pas de question spécifique pour permettre aux ménages déclarant ne pas s'être déplacés à la police ou la gendarmerie pour d'« autres raisons » de préciser leur réponse. L'Observatoire fait l'hypothèse qu'au moins une partie d'entre eux ne se seraient pas déplacés car légalement, la déclaration à la police ou la gendarmerie ne conditionne pas le remboursement du préjudice par la banque⁴.

Au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013, 54%

des ménages déclarant avoir été victimes de débits frauduleux sur deux ans disent avoir déclaré le débit frauduleux le plus récent dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie : 46% ont formellement déposé plainte et 9% ont fait une déclaration à la main courante (tableau 12).

Ces deux proportions, dont l'ONDRP considère qu'elles fournissent un ordre de grandeur de la fréquence de la plainte ou de

la main courante, sont légèrement supérieures à celles mesurées au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 et 2012, pour lesquelles on estimait un taux de plainte de 44% et un taux de déclaration à la main courante de 7%. Ces écarts ne sont cependant pas significatifs au regard du degré de précision de l'enquête.

La propension des ménages à déposer plainte croît avec le montant du débit frauduleux.

... (4) <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000022438732&idSectionTA=LEGISCTA000020861595&cidTexte=LEGITEXT00006072026&dateTexte=20140207>

24% des ménages disant avoir été victimes d'un débit frauduleux de montant inférieur à 100€ déclarent avoir déposé plainte (tableau 13B). Cette proportion est estimée à 43%

pour ceux dont le débit déclaré est compris entre 101 et 300€, et dépasse 55 % pour les débits déclarés de 301 à 1 000€.

Environ deux ménages sur trois déclarant un débit frauduleux supérieur à 1 000 € disent avoir déposé plainte auprès de la police ou la gendarmerie.

76 % des ménages ayant dit avoir déposé plainte pour l'acte déclaré le plus récent l'ont fait principalement pour obtenir un remboursement du préjudice par la banque

Des questions sont posées aux ménages déclarant avoir été victimes et avoir déposé plainte pour le débit frauduleux le plus récent pour déterminer la raison principale les ayant incités à entreprendre cette démarche. Ceux disant avoir fait un signalement à la main courante sont interrogés pour déterminer pourquoi cette déclaration a été préférée à un dépôt de plainte. Ceux ayant déclaré ne pas s'être déplacés dans un commissariat de police ou à la gendarmerie ont été invités à préciser pourquoi.

76% des ménages se déclarant victimes d'au moins un débit frauduleux sur deux ans, pour lequel ils ont déposé plainte, disent l'avoir fait principalement pour obtenir un remboursement du préjudice par leur banque (tableau 15). 14% déclarent avoir déposé plainte pour que les auteurs soient identifiés et punis, 9% parce qu'ils pensent « qu'il faut le faire ».

Environ la moitié des ménages « victimes déclarées » qui ont dit avoir fait une déclaration à la main courante disent l'avoir préféré à un

dépôt de plainte sur les conseils de la police. 11% déclarent l'avoir fait de leur propre initiative, et 30% évoquent une autre raison.

Près de 30% des ménages déclarant avoir été victimes de débits frauduleux et ne pas s'être déplacés pour rapporter l'incident à la police et la gendarmerie, disent ne pas l'avoir fait car ils n'en ont « pas vu l'utilité, cela n'aurait servi à rien ». 20% disent que « ce n'était pas assez grave, cela n'en valait pas la peine ». 36% évoquent d'autres raisons.

93 % des ménages ayant déclaré le débit frauduleux le plus récent à la police ou la gendarmerie ont dit qu'en matière d'accueil, de conseils, et de prise de déclaration, leur démarche s'était « très bien passée » ou « plutôt bien passée »

Les ménages « victimes déclarées » qui disent avoir déposé plainte, ou fait un signalement à la main courante, pour l'acte le plus récent subi, sont interrogés sur leur satisfaction quant au bon déroulement de leurs démarches auprès de la police ou de la gendarmerie.

Au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013, 61% des ménages disant avoir été victimes de débits frauduleux et l'avoir déclaré à la police ou la gendarmerie sous forme d'une plainte ou d'une

main courante, ont dit qu'en matière d'accueil, de conseils, et de prise de déclaration, leur démarche s'était « très bien passée » (tableau 16). 32% disent qu'elle s'est « plutôt bien passée ».

Moins de 10% d'entre eux ont déclaré que leur démarche s'est « plutôt mal passée » ou « très mal passée ». Ces proportions sont stables par rapport à celles estimées pour les enquêtes 2011 et 2012.

Environ 80% des ménages ayant déclaré le débit frauduleux subi

le plus récent se sont déclarés satisfaits du délai d'attente pour leur démarche. La part des ménages se déclarant satisfaits du temps et de l'écoute accordés, des conditions de confidentialité de l'échange, ou de la propreté ou du confort des locaux, est également proche de 80%.

60% des ménages disent avoir été satisfaits des conseils qui leur ont été donnés. 44% déclarent avoir été satisfaits de l'ensemble de ces cinq critères.

65 % des ménages « victimes déclarées » qui ont dit avoir déposé plainte déclarent ne plus avoir eu de nouvelles depuis leur dépôt de plainte, 23 % qu'une enquête est en cours ou terminée, 3 % qu'un ou plusieurs auteur(s) présumé(s) ont été identifiés

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013 permet d'obtenir un échantillon de 370 ménages ayant déclaré le dernier débit frauduleux en date à la police ou la gendarmerie, dont 303 sous forme d'une plainte. Les réponses de cet échantillon ont été comparées à celles du cumul des enquêtes de 2011 et 2012, au cours desquelles 720 personnes ont déclaré l'incident à la police ou la gendarmerie, 586 sous forme d'une plainte.

En réponse à la question « Depuis le dépôt de plainte, que s'est-il passé? », 65% des ménages concernés ont dit qu'ils n'ont « plus eu de nouvelles » (tableau 17). Environ 9% d'entre eux ont été informés du « classement sans suite de leur

plainte » tandis qu'une « enquête de police ou de gendarmerie » est en cours ou terminée pour 23% des ménages ayant porté plainte.

Lors des enquêtes de 2011 et 2012, ces proportions étaient assez proches: 67% des ménages ayant déposé plainte déclaraient ne plus avoir eu de nouvelles, et 22% qu'une enquête était en cours ou terminée. Les écarts observés ne sont cependant pas significatifs au sens statistique du terme.

3% des ménages disant avoir déposé plainte pour le dernier débit frauduleux en date déclarent qu'une enquête est en cours ou terminée,

et qu'elle a permis l'identification et l'arrestation d'un ou plusieurs auteur(s) présumé(s).

Au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013, 53% des ménages s'étant déclarés victimes de débits frauduleux sur deux ans, et qui ont dit avoir déposé plainte ont dit que leur dépôt de plainte, en dehors des suites liées au remboursement auprès de la banque, a été « très utile » (24%) ou « plutôt utile » (29%).

42% des ménages concernés ont jugé leur dépôt de plainte avait été « plutôt inutile » (21%) ou « totalement inutile » (21%) (tableau 18).

85 % des ménages « victimes déclarées » de débits frauduleux sur deux ans ont dit avoir été remboursé en totalité du montant du préjudice par la banque

85% des ménages « victimes déclarées » disent avoir été remboursés en totalité du débit frauduleux, ou de la série de débits de même type, le plus récent, par leur banque. 4% déclarent avoir formulé une demande qui est en cours de traitement au moment de l'enquête, et 5% disent que celle-ci a été refusée. 6% ont dit n'avoir formulé aucune demande à leur banque pour être remboursé.

42% des ménages victimes disent avoir déposé plainte et également avoir été remboursé en totalité par leur banque. 34% déclarent avoir été remboursé sans avoir entrepris

de démarche auprès de la police ou de la gendarmerie.

La fréquence de remboursement des préjudices subis par la banque, au regard des déclarations des ménages victimes, varie également selon le montant du débit ou de la série de débits subis.

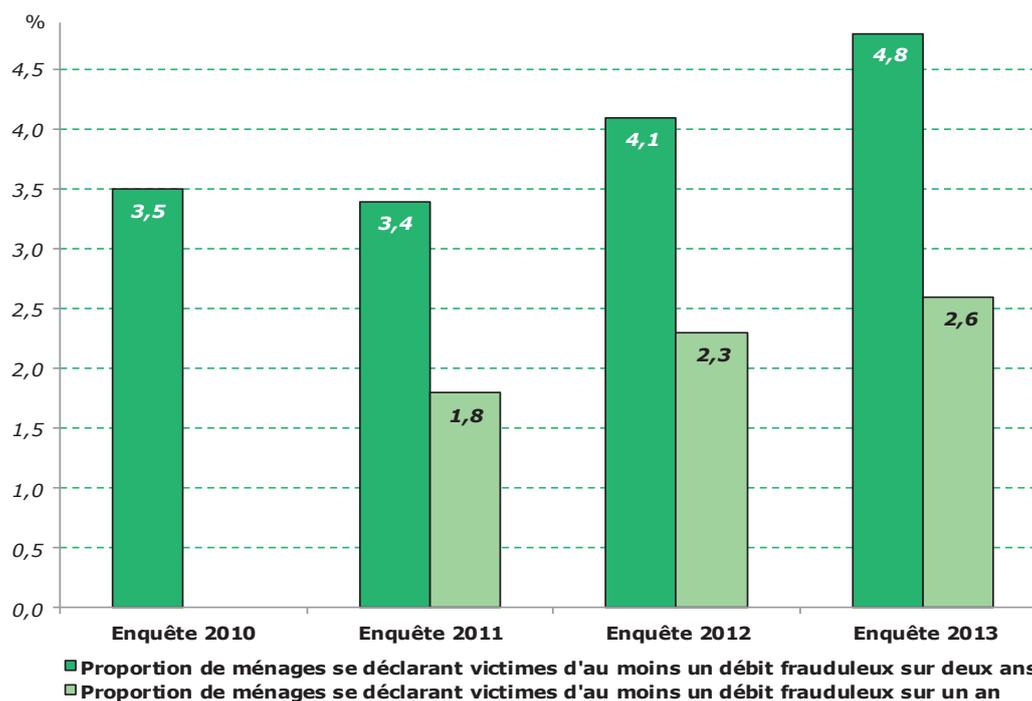
75% des ménages disant avoir été victimes d'un débit frauduleux inférieur à 100€ disent avoir été remboursés en totalité par la banque. Cette proportion est de 86% pour ceux victimes d'un débit de 101 à 300€, et est proche de 90% pour les débits supérieurs à 300€.

L'absence de remboursement par la banque semble généralement la conséquence de l'absence de demande par le ménage. En effet, la proportion de ménages n'ayant pas fait de demande de remboursement après avoir été victime d'un débit frauduleux est d'autant plus importante que son montant est faible: 14% pour les débits inférieurs à 100€, cette proportion est inférieure à 4% pour les ménages déclarant que le dernier débit en date était supérieur à 100€.

TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Fréquence des débits frauduleux sur compte bancaire déclarés par les ménages au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2010 à 2013

Graphique 1. Proportion de ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s), sur un an ou sur deux ans.



Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2010 à 2013, INSEE

Tableau 1. Proportion de ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s), sur un an ou sur deux ans.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2010 à 2013 - Données pondérées	Débits frauduleux sur compte bancaire sur deux ans			
	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Période de victimation				
Estimation du nombre de ménages se déclarant victimes sur deux ans	956 000	928 000	1 136 000	1 339 000
Proportion de ménages se déclarant victimes sur deux ans (%)	3,5	3,4	4,1	4,8
Significativité des variations des taux de victimation d'une période de deux ans à la suivante		ns	++	++
Dont	Débits frauduleux sur compte bancaire sur un an			
Période de victimation				
Estimation du nombre de ménages se déclarant victimes sur un an	-	501 000	649 000	718 000
Proportion de ménages se déclarant victimes sur un an (%)	-	1,8	2,3	2,6
Significativité des variations des taux de victimation annuels			++	ns
Part du nombre de ménages victimes sur un an rapporté au nombre de ménages victimes sur deux ans		54,0	57,1	53,6

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2010 à 2013, INSEE

Tableau 2. Significativité des variations de la proportion de ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s), sur un an ou sur deux ans.

Période de victimation	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Proportion de ménages ayant déclaré avoir été victimes d'au moins un débit frauduleux sur compte bancaire sur deux ans <i>% en données pondérées</i>	3,5	ns	++	++
		3,4	++	++
			4,1	++
				4,8
Dont	2009	2010	2011	2012
Proportion de ménages ayant déclaré avoir été victimes d'au moins un débit frauduleux sur compte bancaire sur un an <i>% en données pondérées</i>				
		1,8	++	++
			2,3	ns
				2,6
ns Variation non significative au seuil de 5 %	++ Hausse très significative (seuil 1 %)	+ Hausse significative (seuil 5 %)	- Baisse significative (seuil 5 %)	-- Baisse très significative (seuil 1 %)

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2010 à 2013, INSEE

Tableau 3. Proportion de ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) de 2009 à 2012, et nombres d'atteintes déclarées pour 100 ménages.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2010 à 2013 - Données pondérées	Débits frauduleux sur compte bancaire			
	2009	2010	2011	2012
Période de victimation				
Estimation du nombre de ménages se déclarant victimes sur un an	-	501 000	649 000	718 000
Proportion de ménages se déclarant victimes sur un an (%)	-	1,8	2,3	2,6
Significativité des variations des taux de victimation annuels			++	ns
Estimation du nombre d'atteintes déclarées par les ménages	-	868 000	1 134 000	1 553 000
Nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages	-	3,2	4,1	5,6
Significativité des variations annuelles			++	++
Proportion de ménages déclarant avoir subi 2 atteintes ou plus (en %)	-	24,5	21,5	31,7
Nombre moyen d'atteintes déclarées par les ménages victimes	-	1,7	1,7	2,2

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2010 à 2013, INSEE

Caractéristiques des débits frauduleux sur compte bancaire, ou séries de débit de même type, les plus récents sur deux ans déclarés par les ménages au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013

Tableau 4. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon le nombre de débits et séries de débits déclarés.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 <i>% en données pondérées</i>	Part des ménages (%)		Nombre moyen de débits déclarés	
	2009/2010 - 2010/2011	2011/2012	2009/2010 - 2010/2011	2011/2012
Période de victimation				
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur un an (données brutes)	709	357	709	357
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	100	1,9	2,2
Ménages déclarant un unique débit frauduleux sur deux ans	72	68	1,0	1,0
Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux sur deux ans	27	32	4,2	4,7
dont Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux formant une même série	22	26	4,5	5,0
dont Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux formant plusieurs séries	5	6	2,9	3,3

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 5A. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, entre 2009/2010 et 2010/2011, selon le nombre de débits et séries de débits déclarés, et le montant du débit.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 et 2012 <i>% en données pondérées</i>	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent					Nombre de ménages en données brutes
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 à 1000 €	Plus de 1000 €	
Période de victimation 2009/2010 à 2010/2011						
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	27	25	29	19	1 272
Ménages déclarant un unique débit frauduleux sur deux ans	100	30	24	28	18	906
Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux sur deux ans	100	20	29	30	21	361
dont Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux formant une même série	100	19	29	30	23	298
dont Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux formant plusieurs séries	100	25	28	33	14	63

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 5B. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, en 2011/2012, selon le nombre de débits et séries de débits déclarés, et le montant du débit.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2013 <i>% en données pondérées</i>	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent					Nombre de ménages en données brutes
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 à 1000 €	Plus de 1000 €	
Période de victimation 2011/2012						
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	26	26	28	19	666
Ménages déclarant un unique débit frauduleux sur deux ans	100	30	26	28	17	455
Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux sur deux ans	100	19	27	29	25	209
dont Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux formant une même série	100	17	26	30	27	174
dont Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux formant plusieurs séries	100	33	32	24	11	35

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 5C. Significativité de la variation de la répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, le nombre de débits et séries de débits déclarés, et le montant du débit.

Significativité des variations entre les enquêtes 2011-2012 et l'enquête 2013	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent					Nombre de ménages en données brutes
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 à 1000 €	Plus de 1000 €	
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
Ménages déclarant un unique débit frauduleux sur deux ans		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux sur deux ans		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
dont Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux formant une même série		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
dont Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux formant plusieurs séries		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

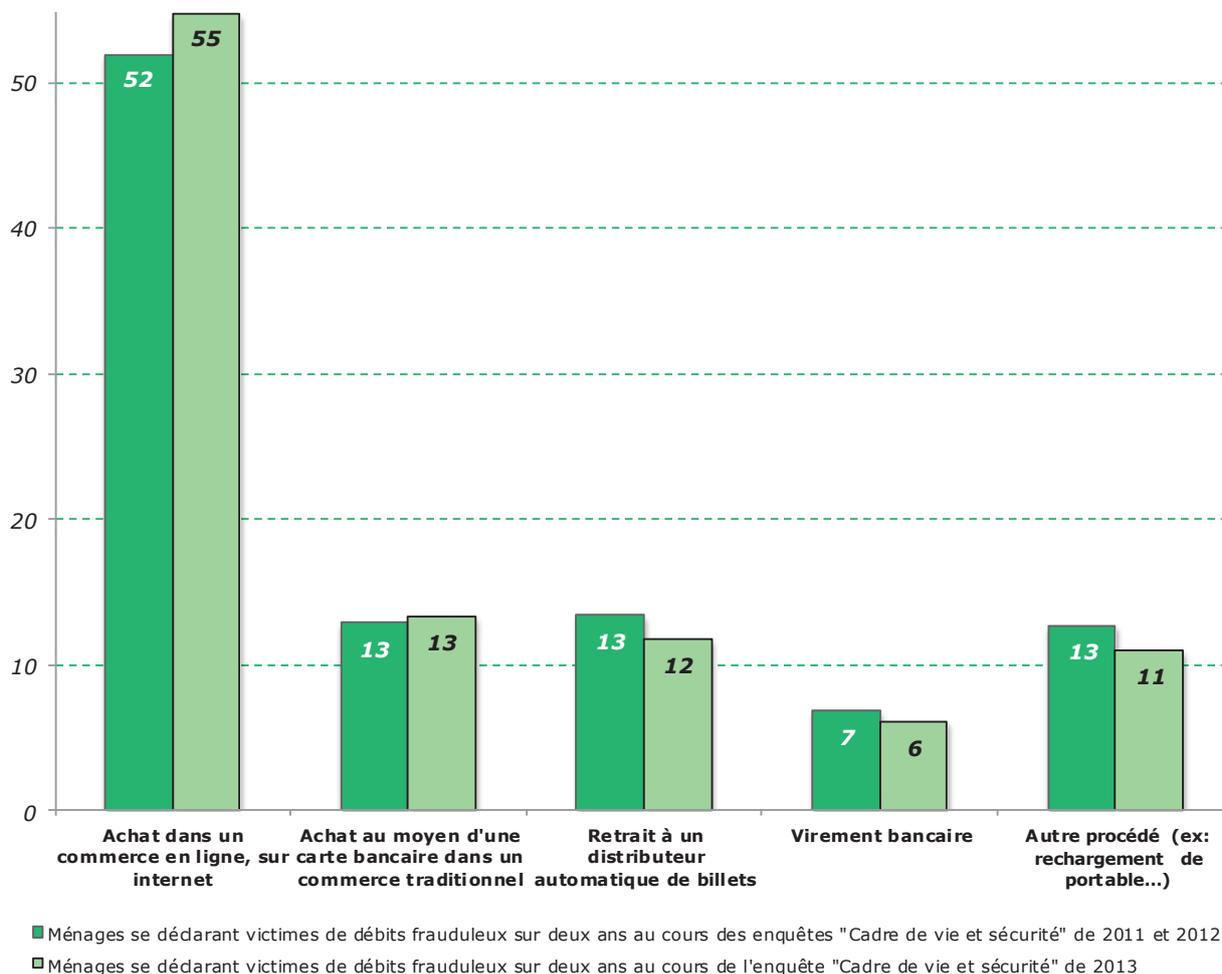
Tableau 6. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon le type d'opération bancaire effectué par l'auteur.

Significativité des variations entre les enquêtes 2011-2012 et l'enquête 2013	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent					Nombre de ménages en données brutes
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 à 1000 €	Plus de 1000 €	
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
Ménages déclarant un unique débit frauduleux sur deux ans		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux sur deux ans		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
dont Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux formant une même série		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
dont Ménages déclarant plusieurs débits frauduleux formant plusieurs séries		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Graphique 2. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon le type d'opération bancaire effectué par l'auteur.



Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 7A. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, entre 2009/2010 et 2010/2011, selon le type d'opération bancaire effectué par l'auteur, et le montant du débit.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 et 2012 % en données pondérées	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent					Nombre de ménages en données brutes
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 € à 1000 €	Plus de 1000 €	
Période de victimation 2009/2010 à 2010/2011						
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	27	25	29	19	1 272
<i>dont</i>						
Achat au moyen d'une carte bancaire dans un commerce traditionnel (%)	100	22	25	31	23	162
Achat dans un commerce en ligne, sur internet (%)	100	28	27	28	17	658
Retrait à un distributeur automatique de billets (%)	100	15	23	37	26	172
Virement bancaire (%)	100	45	17	27	11	88
Autre procédé (ex: rechargement de portable...) (%)	100	33	23	24	20	162

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 7B. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, en 2011/2012, selon le type d'opération bancaire effectué par l'auteur, et le montant du débit.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2013 <i>% en données pondérées</i>	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent					Nombre de ménages en données brutes
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 à 1000 €	Plus de 1000 €	
Période de victimation 2011/2012						
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	26	26	28	19	666
<i>dont</i>						
Achat au moyen d'une carte bancaire dans un commerce traditionnel (%)	100	22	24	27	27	89
Achat dans un commerce en ligne, sur internet (%)	100	29	25	27	20	369
Retrait à un distributeur automatique de billets (%)	100	12	31	41	17	75
Virement bancaire (%)	100	34	27	28	11	42
Autre procédé (ex: rechargement de portable...) (%)	100	33	36	17	14	73

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 7C. Significativité de la variation de la répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon le type d'opération bancaire effectué par l'auteur, et le montant du débit.

Significativité des variations entre les enquêtes 2011-2012 et l'enquête 2013	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent					Nombre de ménages en données brutes
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 à 1000 €	Plus de 1000 €	
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
<i>dont</i>						
Achat au moyen d'une carte bancaire dans un commerce traditionnel (%)		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
Achat dans un commerce en ligne, sur internet (%)		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
Retrait à un distributeur automatique de billets (%)		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
Virement bancaire (%)		-	+	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
Autre procédé (ex: rechargement de portable...) (%)		<i>ns</i>	+	<i>ns</i>	<i>ns</i>	

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 8A. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, entre 2009/2010 et 2010/2011, selon le type d'opération bancaire effectué par l'auteur, et le pays d'origine du débit.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 et 2012 <i>% en données pondérées</i>	Pays d'origine du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent (%)			Nombre de ménages en données brutes
	Tout débit	France	Etranger	
Période de victimation 2009/2010 à 2010/2011				
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	61	39	1 272
<i>dont</i>				
Achat au moyen d'une carte bancaire dans un commerce traditionnel (%)	100	42	58	162
Achat dans un commerce en ligne, sur internet (%)	100	63	37	579
Retrait à un distributeur automatique de billets (%)	100	67	33	172
Virement bancaire (%)	100	67	33	88

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 8B. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, en 2011/2012, selon le type d'opération bancaire effectué par l'auteur, et le pays d'origine du débit.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2013 <i>% en données pondérées</i>	Pays d'origine du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent (%)			Nombre de ménages en données brutes
	Tout débit	France	Etranger	
Période de victimation 2011/2012				
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	60	40	666
<i>dont</i>				
Achat au moyen d'une carte bancaire dans un commerce traditionnel (%)	100	55	45	89
Achat dans un commerce en ligne, sur internet (%)	100	60	40	369
Retrait à un distributeur automatique de billets (%)	100	58	42	75
Virement bancaire (%)	100	77	23	42

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 8C. Significativité de la variation de la répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon le type d'opération bancaire effectué par l'auteur, et le pays d'origine du débit.

Significativité des variations entre les enquêtes 2011-2012 et l'enquête 2013	Pays d'origine du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent (%)			Nombre de ménages en données brutes
	Tout débit	France	Etranger	
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans		<i>ns</i>	<i>ns</i>	
<i>dont</i>				
Achat au moyen d'une carte bancaire dans un commerce traditionnel (%)		+	-	
Achat dans un commerce en ligne, sur internet (%)		<i>ns</i>	<i>ns</i>	
Retrait à un distributeur automatique de billets (%)		<i>ns</i>	<i>ns</i>	
Virement bancaire (%)		-	+	

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

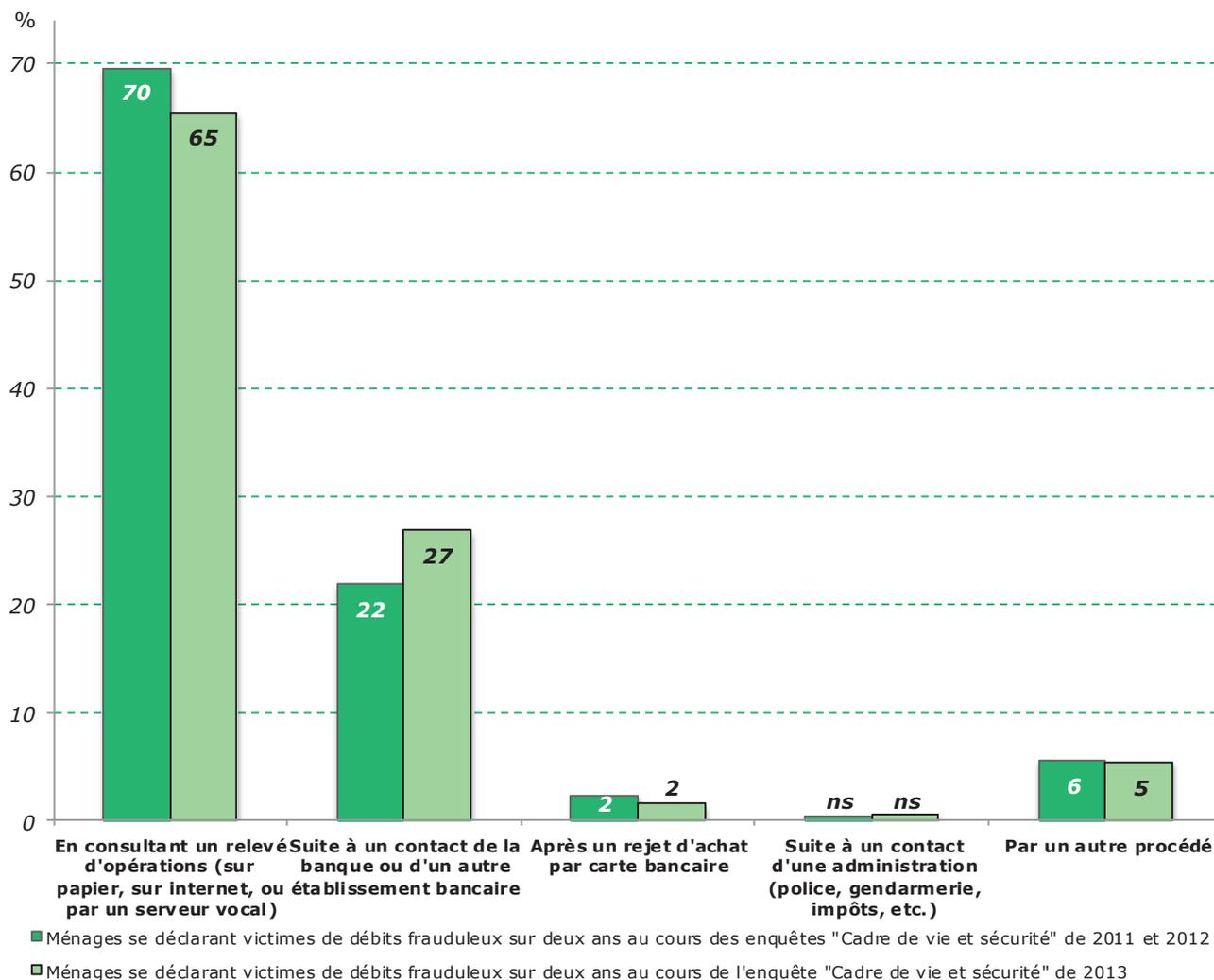
Tableau 9. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon le mode de découverte du débit par la victime.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 % en données pondérées	Mode de découverte du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent (%)			
	Période de victimation	2009/2010 à 2010/2011	2011/2012	Significativité des variations
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans (données brutes)		1 272	666	
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans		100	100	
<i>dont</i>				
En consultant un relevé d'opérations (sur papier, sur internet, ou par un serveur vocal)		70	65	<i>ns</i>
Suite à un contact de la banque ou d'un autre établissement bancaire		22	27	<i>ns</i>
Après un rejet d'achat par carte bancaire		2	2	<i>ns</i>
Suite à un contact d'une administration (police, gendarmerie, impôts, etc.)		<i>ns</i>	<i>ns</i>	
Par un autre procédé		6	5	<i>ns</i>

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Graphique 3. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon le mode de découverte du débit par la victime.



Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 10A. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, entre 2009/2010 et 2010/2011, selon le mode de découverte du débit, et le montant du débit.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 et 2012 % en données pondérées	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent					Nombre de ménages en données brutes
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 € à 1000 €	Plus de 1000 €	
Période de victimation 2009/2010 à 2010/2011						
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	27	25	29	19	1 272
<i>dont</i>						
En consultant un relevé d'opérations (sur papier, sur internet, ou par un serveur vocal)	100	30	27	28	14	877
Suite à un contact de la banque ou d'un autre établissement bancaire	100	17	21	30	32	284

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 10B. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, en 2011/2012, selon le mode de découverte du débit, et le montant du débit.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2013 <i>% en données pondérées</i>	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent					Nombre de ménages en données brutes
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 € à 1000 €	Plus de 1000 €	
Période de victimation 2011/2012						
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	26	26	28	19	666
<i>dont</i>						
En consultant un relevé d'opérations (sur papier, sur internet, ou par un serveur vocal)	100	28	29	29	14	441
Suite à un contact de la banque ou d'un autre établissement bancaire	100	27	21	27	25	176

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 10C. Significativité de la variation de la répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon le mode de découverte du débit, et le montant du débit.

Significativité des variations entre les enquêtes 2011-2012 et l'enquête 2013	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent					Nombre de ménages en données brutes
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 € à 1000 €	Plus de 1000 €	
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
<i>dont</i>						
En consultant un relevé d'opérations (sur papier, sur internet, ou par un serveur vocal)		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	
Suite à un contact de la banque ou d'un autre établissement bancaire		<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

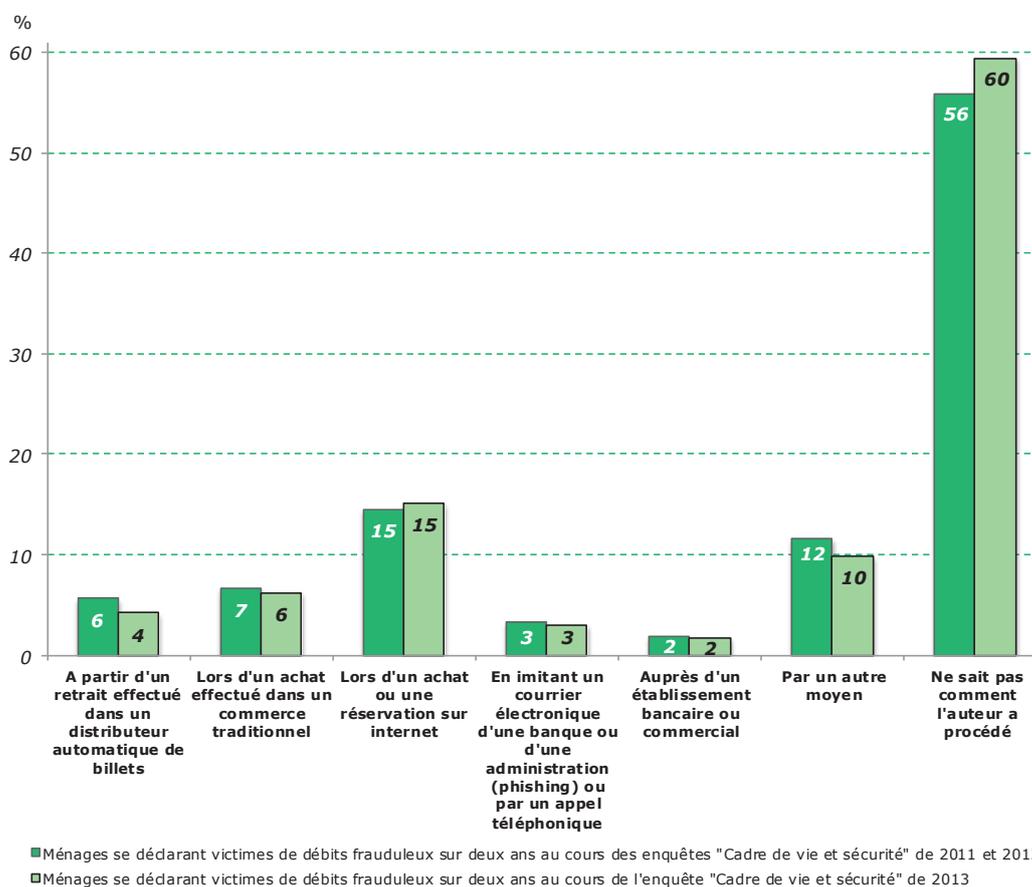
Tableau 11. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon le mode opératoire de l'auteur déclaré par le ménage victime.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 <i>% en données pondérées</i>	Mode opératoire de l'auteur du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent (%)		
	2009/2010 à 2010/2011	2011/2012	Significativité des variations
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans (données brutes)	1 272	666	
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	100	
<i>dont</i>			
A partir d'un retrait effectué dans un distributeur automatique de billets	6	4	ns
Lors d'un achat effectué dans un commerce traditionnel	7	6	ns
Lors d'un achat ou une réservation sur internet	15	15	ns
En imitant un courrier électronique d'une banque ou d'une administration (« phishing ») ou par un appel téléphonique	3	3	ns
Auprès d'un établissement bancaire ou commercial	2	2	ns
Par un autre moyen	12	10	ns
Ne sait pas comment l'auteur a procédé	56	60	ns

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Graphique 4. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon le mode opératoire de l'auteur déclaré par le ménage victime.



Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Déclaration par les ménages victimes des débits frauduleux sur compte bancaire, ou séries de débit de même type, les plus récents, à la police ou la gendarmerie, à partir des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013

Tableau 12. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon la déclaration ou non de l'incident à la police ou la gendarmerie, et le type de déclaration.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 <i>% en données pondérées</i>	Déclaration du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent à la police ou la gendarmerie (%)		
	2009/2010 à 2010/2011	2011/2012	Significativité des variations
Période de victimation			
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans (données brutes)	1 272	666	
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	100	
Ménages ayant déclaré l'incident à la police ou la gendarmerie	51	54	<i>ns</i>
Plainte	44	46	<i>ns</i>
Déclaration à la main courante	7	9	<i>ns</i>
Ménages n'ayant pas déclaré l'incident à la police ou à la gendarmerie	49	46	<i>ns</i>

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 13A. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, entre 2009/2010 et 2010/2011, selon la déclaration ou non de l'incident à la police ou la gendarmerie, et le montant du débit.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 et 2012 <i>% en données pondérées</i>	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent				
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 € à 1000 €	Plus de 1000 €
Période de victimation 2009/2010 à 2010/2011					
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans (données brutes)	1 272	332	319	368	253
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	100	100	100	100
Ménages ayant déclaré l'incident à la police ou la gendarmerie	51	30	53	59	68
Plainte	44	24	43	52	62
Déclaration à la main courante	7	6	10	7	6
Ménages n'ayant pas déclaré l'incident à la police ou à la gendarmerie	48	70	47	40	32

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 13B. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, en 2011/2012, selon la déclaration ou non de l'incident à la police ou la gendarmerie, et le montant du débit.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2013 <i>% en données pondérées</i>	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent				
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 à 1000 €	Plus de 1000 €
Période de victimation 2011/2012					
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans (données brutes)	666	183	175	185	123
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	100	100	100	100
Ménages ayant déclaré l'incident à la police ou la gendarmerie	55	31	48	69	75
Plainte	46	24	43	56	66
Déclaration à la main courante	9	6	5	14	10
Ménages n'ayant pas déclaré l'incident à la police ou à la gendarmerie	45	69	52	31	25

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 13C. Significativité de la variation de la répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon la déclaration ou non de l'incident à la police ou la gendarmerie, et le montant du débit.

Significativité des variations entre les enquêtes 2011-2012 et l'enquête 2013	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent				
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 à 1000 €	Plus de 1000 €
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans (données brutes)					
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans					
Ménages ayant déclaré l'incident à la police ou la gendarmerie	ns	ns	ns	ns	ns
Plainte	ns	ns	ns	ns	ns
Déclaration à la main courante	ns	ns	ns	ns	ns
Ménages n'ayant pas déclaré l'incident à la police ou à la gendarmerie	ns	ns	ns	ns	ns

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 14. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon la déclaration ou non de l'incident à la police ou la gendarmerie, et les raisons de la déclaration ou non déclaration.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 <i>% en données pondérées</i>	Raisons de la déclaration ou non du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent à la police ou la gendarmerie (%)		
	Période de victimation	2009/2010 à 2010/2011	2011/2012
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans (données brutes)	1 272	666	
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	100	
<i>dont</i>			
Ménages ayant déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie <i>qui l'ont fait principalement...</i>	44	46	ns
... pour que les auteurs soient identifiés et punis	6	7	ns
... pour obtenir un remboursement du préjudice par la banque	35	35	ns
... parce qu'ils pensent qu'il faut le faire	3	4	ns
Ménages ayant fait une déclaration à la main courante <i>qui a été préféré à un dépôt de plainte...</i>	7	9	ns
... de leur propre initiative	2	1	ns
... sur les conseils de la police	3	5	ns
... autre ou ne sait pas	2	3	ns
Ménages ayant renoncé à faire une déclaration une fois sur place	3	2	ns
... de leur propre initiative (ex : attente trop longue)	ns	ns	
... sur les recommandations de la police ou de la gendarmerie	2	2	ns
Ménages ne s'étant pas déplacés pour déclarer l'incident à la police ou la gendarmerie <i>car...</i>	45	44	ns
... ce n'était pas assez grave, cela n'en valait pas la peine	7	9	ns
... ils n'ont pas eu le temps	ns	ns	
... ils n'y ont pas pensé sur le moment	5	5	ns
... ils n'en ont pas vu l'utilité, cela n'aurait servi à rien	14	13	ns
... ils préfèrent ne pas avoir affaire à la police ou à la justice	ns	ns	
... autre ou ne sait pas	17	16	ns

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 15. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon la déclaration ou non de l'incident à la police ou la gendarmerie, et les raisons de la déclaration ou non déclaration.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 <i>% en données pondérées</i>	Raisons de la déclaration ou non du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent à la police ou la gendarmerie (%)			
	Période de victimation	2009/2010 à 2010/2011	2011/2012	Significativité des variations
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans (données brutes)	1 272	666		
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans				
<i>dont</i>				
Ménages ayant déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie <i>qui l'ont fait principalement...</i>	100	100		
... pour que les auteurs soient identifiés et punis	13	14		ns
... pour obtenir un remboursement du préjudice par la banque	79	76		ns
... parce qu'ils pensent qu'il faut le faire	8	9		ns
Ménages ayant fait une déclaration à la main courante <i>qui a été préféré à un dépôt de plainte...</i>	100	100		
... de leur propre initiative	28	11		ns
... sur les conseils de la police	45	58		ns
... autre ou ne sait pas	28	30		ns
Ménages ne s'étant pas déplacés pour déclarer l'incident à la police ou la gendarmerie <i>car...</i>	100	100		
... ce n'était pas assez grave, cela n'en valait pas la peine	15	20		ns
... ils n'ont pas eu le temps	ns	ns		
... ils n'y ont pas pensé sur le moment	11	11		ns
... ils n'en ont pas vu l'utilité, cela n'aurait servi à rien	30	29		ns
... ils préfèrent ne pas avoir affaire à la police ou à la justice	ns	ns		
... autre ou ne sait pas	37	36		ns

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 16. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, et qui ont dit l'avoir déclaré à la police ou la gendarmerie, selon leur satisfaction vis-à-vis de la démarche ou de l'accueil.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 <i>% en données pondérées</i>	Satisfaction vis-à-vis de la démarche entreprise pour la déclaration du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent (%)			
	Période de victimation	2009/2010 à 2010/2011	2011/2012	Significativité des variations
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans et qui ont dit avoir déclaré l'incident le plus récent à la police ou la gendarmerie (données brutes)		720	370	
Ménages s'étant déclarés victimes de débits frauduleux sur deux ans et qui ont dit avoir déclaré l'incident le plus récent auprès de la police ou de la gendarmerie <i>Ménages qui ont dit que leur démarche s'est...</i>		100	100	
Très bien ou plutôt bien passé		89	93	<i>ns</i>
Très bien passé		56	61	<i>ns</i>
Plutôt bien passé		34	32	<i>ns</i>
Plutôt mal ou très mal passé		10	7	<i>ns</i>
Plutôt mal passé		7	6	<i>ns</i>
Très mal passé		3	1	<i>ns</i>
<i>Ménages qui se sont déclarés satisfaits...</i>				
Du délai d'attente		79	81	<i>ns</i>
Du temps et de l'écoute accordés		86	88	<i>ns</i>
Des conseils qui ont été donnés		58	60	<i>ns</i>
Des conditions de confidentialité de l'échange		87	82	<i>ns</i>
De la propreté et du confort des locaux		82	78	<i>ns</i>
Des cinq critères listés ci-dessus		44	44	<i>ns</i>

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 17. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, et qui ont dit déposé plainte auprès de la police ou la gendarmerie, selon les suites depuis le dépôt de plainte.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 <i>% en données pondérées</i>	Suite depuis le dépôt de plainte pour le débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent (%)			
	Période de victimation	2009/2010 à 2010/2011	2011/2012	Significativité des variations
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans et qui ont dit avoir déposé plainte (données brutes)		586	303	
Ménages s'étant déclarés victimes de débits frauduleux sur deux ans et qui ont dit avoir déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie <i>depuis le dépôt de plainte...</i>		100	100	
Ils n'ont plus eu de nouvelles		67	65	<i>ns</i>
Ils ont été informés du classement sans suite de leur plainte		9	9	<i>ns</i>
Une enquête est en cours ou terminée...		22	23	<i>ns</i>
... et a permis l'identification d'un ou plusieurs auteur(s) présupposé(s)		2	3	<i>ns</i>
... et a permis l'identification et l'arrestation d'un ou plusieurs auteur(s) présumé(s)		2	3	<i>ns</i>
Ne sait pas		2	3	<i>ns</i>

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 18. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, et qui ont dit déposé plainte auprès de la police ou la gendarmerie, selon l'utilité du dépôt de plainte.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 <i>% en données pondérées</i>	Utilité du dépôt de plainte pour le débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent (%)		
	Période de victimation	2009/2010 à 2010/2011	2011/2012
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans et qui ont dit avoir déposé plainte (données brutes)	586	303	
Ménages s'étant déclarés victimes de débits frauduleux sur deux ans et qui ont dit avoir déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie <i>et qui ont jugé que leur dépôt de plainte (hors suites liées au remboursement auprès de la banque) a été...</i>	100	100	
Très utile ou plutôt utile	51	53	<i>ns</i>
Très utile	20	24	<i>ns</i>
Plutôt utile	31	29	<i>ns</i>
Plutôt inutile ou totalement inutile	43	42	<i>ns</i>
Plutôt inutile	20	21	<i>ns</i>
Totalement inutile	23	21	<i>ns</i>
Ne sait pas	6	5	<i>ns</i>

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Déclaration par les ménages victimes des débits frauduleux sur compte bancaire, ou séries de débit de même type, les plus récents, à la banque, à partir des réponses aux enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013

Tableau 19. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, selon les démarches entreprises auprès de la banque.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 <i>% en données pondérées</i>	Remboursement par la banque du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent (%)		
	Période de victimation	2009/2010 à 2010/2011	2011/2012
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans et qui ont dit avoir déposé plainte (données brutes)	1 272	666	
Ménages s'étant déclarés victimes de débits frauduleux sur deux ans	100	100	
Remboursement total	77	85	<i>++</i>
Demande en cours de traitement	6	4	<i>ns</i>
Demande refusée	7	5	<i>ns</i>
Absence de demande	9	6	<i>--</i>

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 20A. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, entre 2009/2010 et 2010/2011, selon les démarches entreprises auprès de la banque, et le montant du débit.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 et 2012 <i>% en données pondérées</i>	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent				
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 à 1000 €	Plus de 1000 €
Période de victimation 2009/2010 à 2010/2011					
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans (données brutes)	1 272	332	319	368	253
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	100	100	100	100
Remboursement total	77	67	76	83	88
Demande en cours de traitement	6	6	7	7	4
Demande refusée	7	8	7	6	6
Absence de demande	9	19	9	5	2

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 20B. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, en 2011/2012, selon les démarches entreprises auprès de la banque, et le montant du débit.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2013 <i>% en données pondérées</i>	Montant du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent				
	Tout montant	100 € ou moins	De 101 € à 300 €	De 301 à 1000 €	Plus de 1000 €
Période de victimation 2011/2012					
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans (données brutes)	666	183	175	185	123
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	100	100	100	100
Remboursement total	85	75	86	89	91
Demande en cours de traitement	4	5	7	1	1
Demande refusée	5	6	5	6	4
Absence de demande	6	14	3	4	4

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 21A. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, entre 2009/2010 et 2010/2011, selon la déclaration ou non de l'incident à la police ou la gendarmerie, et les démarches entreprises auprès de la banque.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 et 2012 <i>% en données pondérées</i>	Remboursement par la banque du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent (%)				
	Tout type de démarche auprès de la police et de la gendarmerie	Remboursement total	Demande en cours de traitement	Demande refusée	Absence de demande
Période de victimation 2009/2010 à 2010/2011					
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	77	6	7	9
Ménages ayant déclaré l'incident à la police ou la gendarmerie	51	45	3	ns	ns
Plainte	44	38	3	ns	ns
Déclaration à la main courante	7	6	ns	ns	ns
Ménages n'ayant pas déclaré l'incident à la police ou à la gendarmerie	49	33	3	4	8

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Tableau 21B. Répartition des ménages déclarant avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur(s) compte(s) bancaire(s) sur deux ans, en 2011/2012, selon la déclaration ou non de l'incident à la police ou la gendarmerie, et les démarches entreprises auprès de la banque.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2013 <i>% en données pondérées</i>	Remboursement par la banque du débit frauduleux (ou série de débits de même type) le plus récent (%)				
	Tout type de démarche auprès de la police et de la gendarmerie	Remboursement total	Demande en cours de traitement	Demande refusée	Absence de demande
Ménages déclarant au moins un débit frauduleux sur deux ans	100	84	4	5	6
Ménages ayant déclaré l'incident à la police ou la gendarmerie	55	50	ns	ns	ns
Plainte	46	42	2	ns	ns
Déclaration à la main courante	9	8	ns	ns	ns
Ménages n'ayant pas déclaré l'incident à la police ou à la gendarmerie	45	34	2	3	6

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

ANNEXE 1 : TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableaux complémentaires

Tableau A1. Les ménages déclarant posséder un compte bancaire, et avoir été victimes d'au moins un débit frauduleux sur deux ans, au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2010 à 2013 – Données brutes.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2010 à 2013	Enquête 2010	Enquête 2011		Enquête 2012		Enquête 2013	
	Nombre de ménages en données brutes	Nombre de ménages en données brutes	Poids moyen	Nombre de ménages en données brutes	Poids moyen	Nombre de ménages en données brutes	Poids moyen
Nombre de ménages interrogés en données pondérées	16 518	16 958	1 642	17 021	1 632	14 589	1 913
Ménages déclarant posséder un compte bancaire sur deux ans	16 114	16 695	1 642	16 730	1 632	14 406	1 909
<i>dont</i>							
Ménages se déclarant victimes d'au moins un débit frauduleux sur deux ans	567	586	1 584	686	1 656	666	2 010
<i>dont Ménages victimes d'au moins un débit frauduleux sur un an</i>	-	301	1 564	389	1 669	357	2 011
Ménages déclarant ne pas posséder un compte bancaire sur deux ans	404	263	1 655	291	1 607	183	2 172

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2010 à 2013, INSEE

Tableau A2. Les ménages déclarant posséder un compte bancaire, et avoir été victimes d'au moins un débit frauduleux sur deux ans, au cours des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013 – Données brutes.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2010 à 2013 <i>Données pondérées</i>	Enquête 2011		Enquête 2012		Enquête 2013	
	Nombre estimé	Part (en %)	Nombre estimé	Part (en %)	Nombre estimé	Part (en %)
Nombre de ménages interrogés en données pondérées	27 550 000	100,0	27 770 000	100,0	27 910 000	100,0
Ménages déclarant posséder un compte bancaire sur deux ans	27 120 000	98,4	27 302 000	98,3	27 190 000	97,4
<i>dont</i>						
Ménages se déclarant victimes d'au moins un débit frauduleux sur deux ans	928 000	3,4	1 136 000	4,1	1 339 000	4,8
<i>dont Ménages victimes d'au moins un débit frauduleux sur un an</i>	501 000	1,8	649 000	2,3	718 000	2,6
Ménages déclarant ne pas posséder un compte bancaire sur deux ans	425 000	1,5	468 000	1,7	398 000	1,4

Champ : Ménages

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Questions de victimation

Plus de 48 500 ménages résidant en France métropolitaine ont répondu, par le biais de leur personne de référence⁵, aux questions des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013, portant sur les atteintes dont ils auraient pu être victimes^{DM}. Ils représentent une population annuelle moyenne dont la taille est estimée à environ 27,7 millions de ménages.

Ils ont été interrogés, par le biais d'une question dite « de victimation », sur les débits frauduleux dont ils auraient pu avoir été victimes sur leur(s) compte(s) bancaire(s)^{DM}. Lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité de 2013, cette question était formulée de la façon suivante :

« Est-il arrivé en 2011 ou en 2012 qu'un débit frauduleux soit effectué sur l'un de vos comptes bancaires ? »

Il s'agit d'un retrait d'argent sur votre compte effectué sans votre accord en utilisant des informations personnelles comme un numéro de carte bancaire obtenu illégalement. Ce débit frauduleux peut avoir eu lieu via Internet.

Exclure

- Les litiges avec des créanciers
- Les débits résultant du vol d'un chèque ou d'une carte
- Les débits résultant d'une carte oubliée dans un distributeur
- Les cas d'extorsion de données confidentielles par la violence ou la menace».

Cette question de victimation a été posée pour la première fois lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2010. L'année suivante, un module^{DM} plus détaillé traitant de ce type d'escroqueries a été intégré à l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2011.

* * *

... (5) La personne de référence, au sein des enquêtes ménages de l'INSEE, est déterminée au niveau du ménage. C'est la principale apporteuse de ressources ; si plusieurs personnes déclarent être les principales apporteurs de ressources de leur ménage, c'est celle qui, par ordre de priorité décroissante, est active, retraitée, ou inactive ; à statut égal il s'agit de la plus âgée.